

L'INSTALLATION EST CONFORME

L'examen s'opère selon l'instruction de travail 10le006 ou 10le008 sur base des prescriptions indiquées ci-dessous.

Votre contrôle a été effectué par BTV ASBL, bureau BTV Namur / Luxembourg, Avenue du Sainfoin 25, 5590 CINEY
T: 083 21 35 27, E: btv.namur@btvcontrol.beRapport N°: 0551-190131-04 Date du contrôle : 31/01/19
Extra date du contrôle:

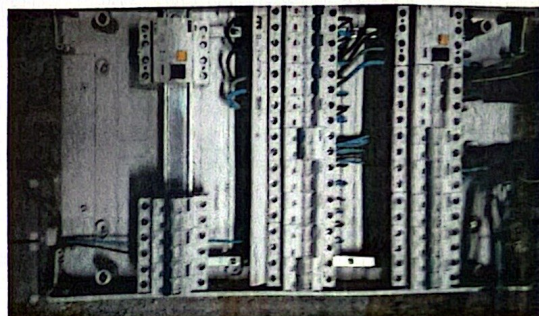
DONNEES GENERALES:

ADRESSE DE L'INSTALLATION : CABELEC
AVENUE DE LA DAME 42
5100 JAMBESPROPRIETAIRE: CABELEC
Adresse : AVENUE DE LA DAME 42
5100 JAMBESDEMANDEUR : CABELEC
Adresse : RUE DE LA PAVEE 5
5101 ERPENTINSTALLATEUR : CABELEC
Adresse : RUE DE LA PAVEE 5
5101 ERPENT

TVA ou CI : 0465915051

EAN : / Compteur n° 2220236-2014 Index : /

Visualisation de l' installation



DESCRIPTION GENERALE ET CARACTERISTIQUES:

Type d'installation :	Nouvelle installation /	Type des locaux :	Unité d'habitation
Début travaux fondations :	Avant 01/10/81	Installation électrique :	Après 01/10/81
Raccordement tension :	3x400V + N	RGIE art. :	86
Câble aliment. tableau princ. :	4 x 10 mm ²	Protection raccordement :	20 A
Type électrode de terre :	Piquets	Inter. gén. : type :	4p 40A/300mA
Nombre de tableaux :	1	Nombre de circuits term. :	18
Facteurs d'influences externes :	/	Schéma :	TT

CONTROLE:

Visite de contrôle suivant : RGIE art. 270,

VMA - 45

MA-BT-02/2015



Beter gekeurd
Bien vérifié

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

Type de contrôle : Examen de conformité

MESURES:

RA: 18 Ohm RI tot 1 MOhm

DESCRIPTION:

Voir aussi schéma unifilaire et schéma de situation en annexe

INFRACTIONS CONSTATEES

Néant

NOTES

- 1 Les appareils de salle de bains (bain, douche,...) ne sont pas encore installés.
- 2 Les appareils d'éclairages ne sont pas (tous) encore installés.
- 3 Les appareils ne sont pas encore installés.

CONCLUSION

L'installation est conforme.

Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées.

Les schémas unifilaires et les schéma de situation ont été visés.

L'installation doit être vérifiée avant le 31/01/2044 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

L'agent-visiteur
0551 ALEXANDRE FABRY

pour le directeur,

CONTROLES EFFECTUES

Lors de visite de contrôle d'installations domestiques selon l'article 271.

- a) Le contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas
 - b) Le contrôle de l'état (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe, tout particulièrement en ce qui concerne les interrupteurs, les socles de prise de courant, les raccordements dans les tableaux de répartition...
 - c) Le contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects
 - d) Le contrôle du fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test
 - e) Le contrôle des boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut de minimum 2,5 fois la sensibilité de l'appareil
 - f) Le contrôle de la continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection des socles de prises de courant et des appareils de classe 1 à poste fixe, installé à poste fixe ou mobile à poste fixe
 - g) Le contrôle visuel du matériel à poste fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens
 - h) Le contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens
- Sauf infractions, l'adéquation entre dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent est certifiée.

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE

- a) Il y a obligation de conserver le procès-verbal de contrôle dans le dossier d'installation électrique ;
- b) Il y a obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- c) Il y a obligation d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité ;
- d) Il y a obligation, lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai d'un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Significations des notes concerne des défauts qui n'ont pas d'influence sur la conclusion des constatations qui ne relèvent pas de l'examen, mais qui peuvent menacer la sécurité des données d'organisation.

VMA - 45

N° Rapport: 0551-190131-04



2 / 3



Beter gekeurd
Bien vérifié

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

QUELLES MESURES A PRENDRE SI VOTRE INSTALLATION EST CONFORME

ETAPE 1

Lisez soigneusement ce
Procès-Verbal et faites
attention aux notes
éventuelles.

ETAPE 2

Lors d'extensions importantes
de l'installation, faites
recontrôler de nouveau.

ETAPE 3

Un recontrôle de l'installation
est obligatoire avant
31/01/2044.

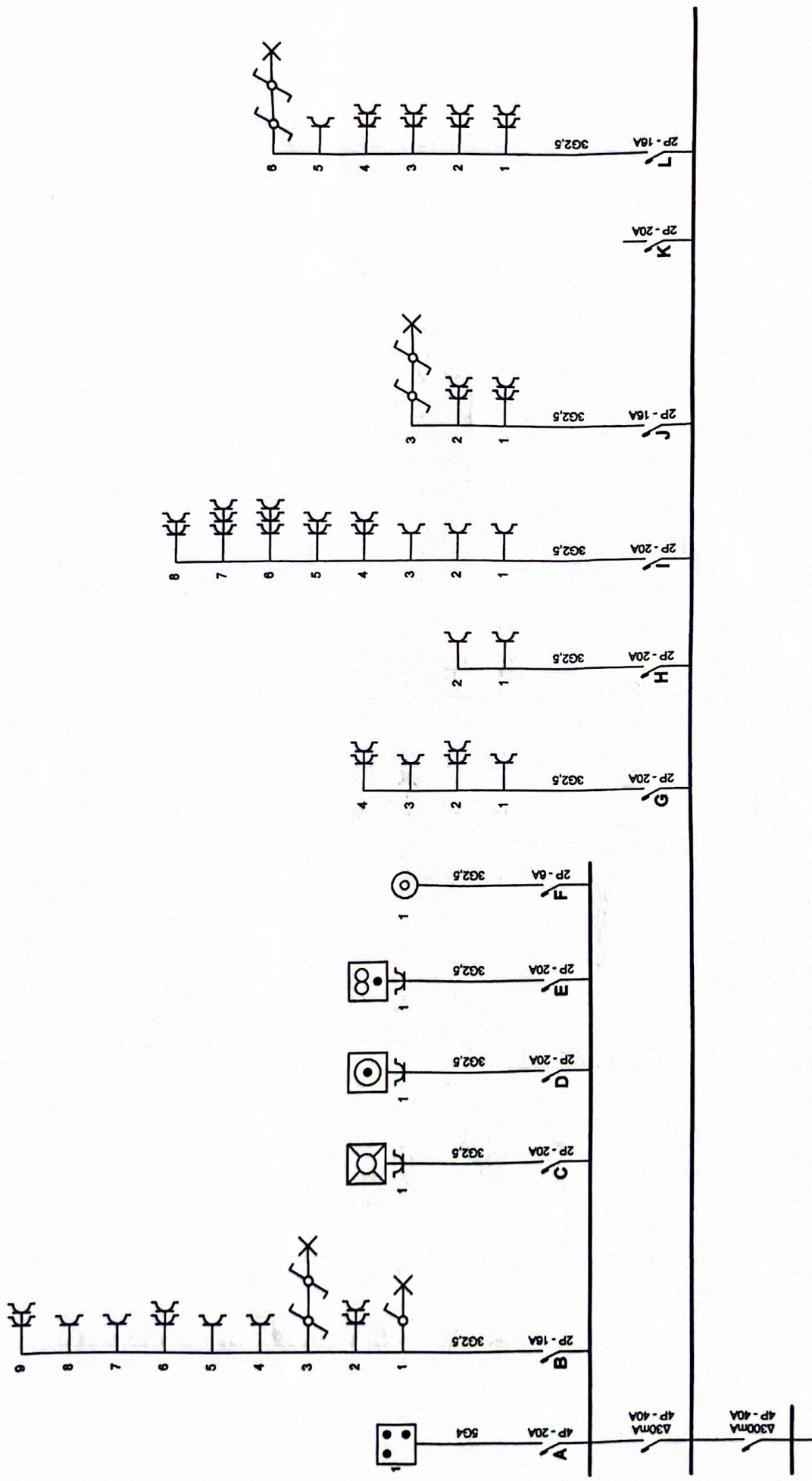
ETAPE 4

BTV Namur / Luxembourg
reste à votre service pour les
contrôles nécessaires.

sprl CABELEC

Mr Egide DOZOT
42, Avenue de la Dame
5100 – JAMBES

- A Cuisinière
- B Salle de bain et chambre 2
- C Lave-vaisselle
- D Lave-linge
- E Sèche-linge
- F Chaudière
- G Frigo et four
- H Hotte, éclairage plan de travail, prises plan de travail
- I Prises cuisine et séjour
- J Prises et éclairage garage
- K Libre
- L Prises chambre 3, éclairage chambre 3 et 4
- M Eclairage: escalier, séjour, cuisine et reserve 1
- N Eclairage: escalier et hall 2ème, chambre 3, prises chambre 3 et 4
- O Eclairage: hall rez, extérieur et prise hall rez
- P Eclairage et prises chambre 1 et réserve 2, wc,
- Q Prises réserve 2
- R Libre

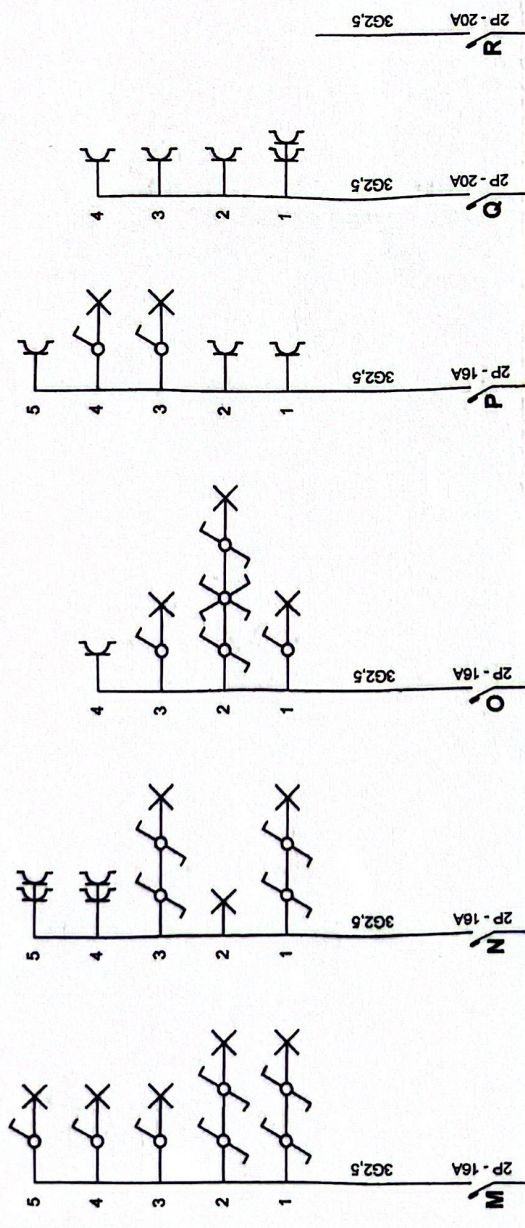


p. 1/2
 Schéma unifilaire
 Date: 30/01/2019
 3 x 400V + N ~ 50Hz

Adresse de l'installation électrique
 Dozot Egide
 Avenue de la Dame 42
 5100 JAMBES
 Tél.: - GSM: -
 Fax: - e-mail: -

Installateur
 sprl CABELEC
 De la Pavée 5
 5101 ERPENT
 Tél.: - GSM: 0476/4660784
 Fax: - e-mail: cablecsprl@skynet.be

Schéma dessiné par:



Adresse de l'installation électrique

Dozot Egide
 Avenue de la Dame 42
 5100 JAMBES
 Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

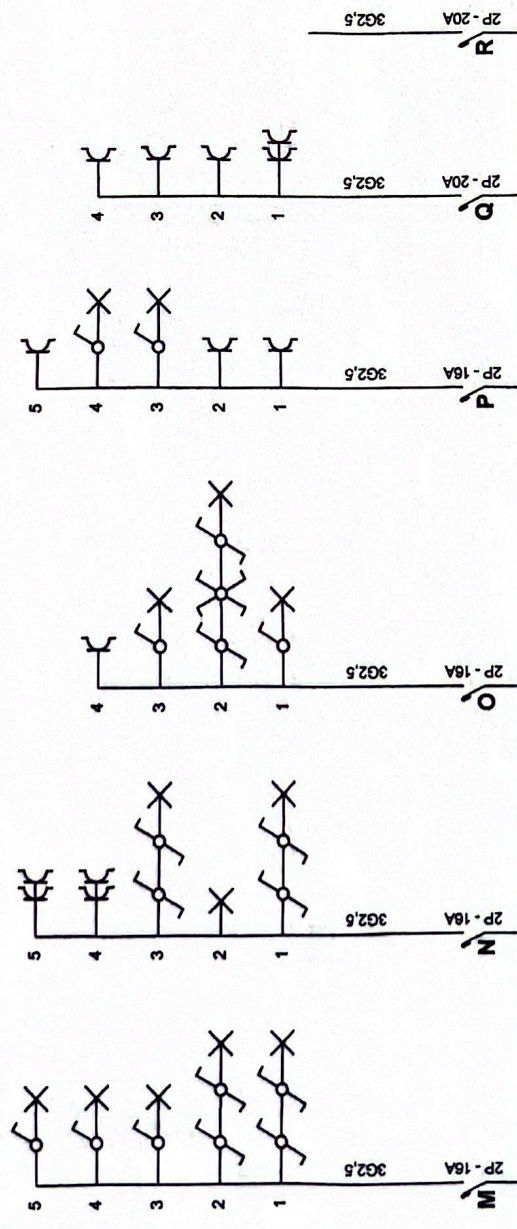
Installateur
 sprl CABELEC
 De la Pavée 5
 5101 ERPENT
 Tél.: - GSM: 0476/4660784
 Fax: -
 e-mail: cabelecsprl@skynet.be

p. 2/2
 Schéma unifilaire

Date: 30/01/2019

3 x 400V + N ~ 50Hz

Schéma dessiné par:



Adresse de l'installation électrique

Dozot Egide
 Avenue de la Dame 42
 5100 JAMBES
 Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

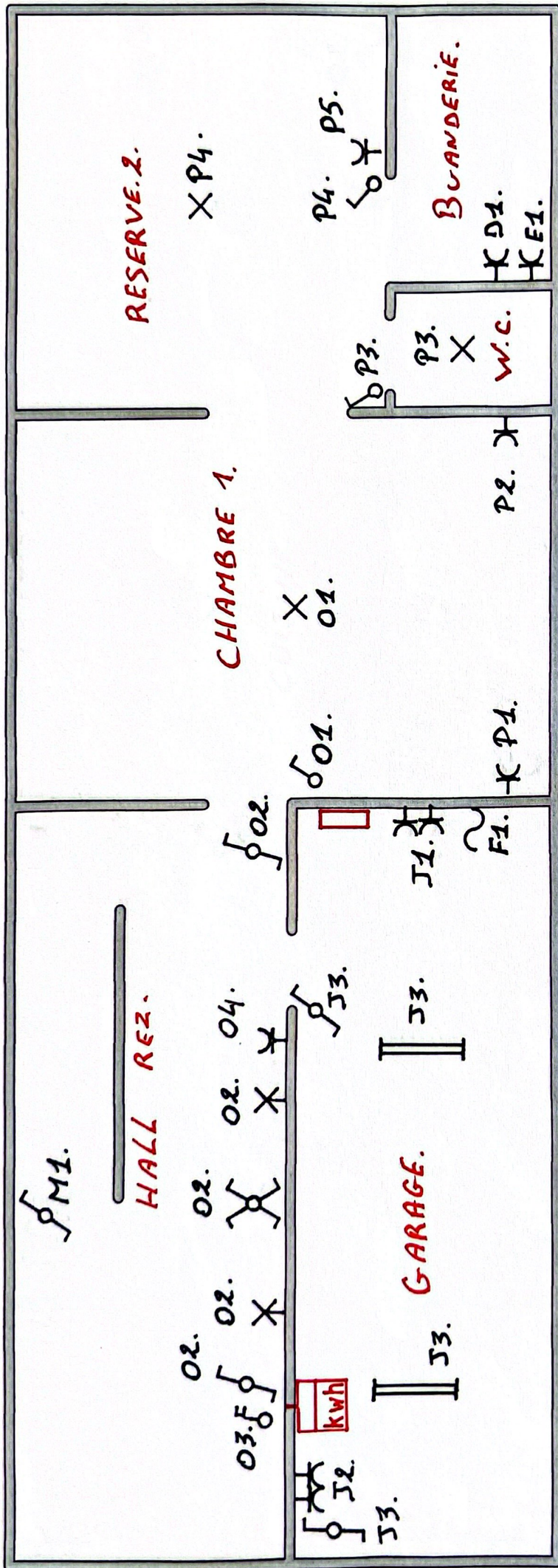
Installateur
 sprl CABELLEC
 De la Pavée 5
 5101 ERPENT
 Tél.: - GSM: 0476/4660784
 Fax: -
 e-mail: cablecsprl@skynet.be

p. 2/2
 Schéma unifilaire

Date: 30/01/2019

3 x 400V + N ~ 50Hz

Schéma dessiné par:



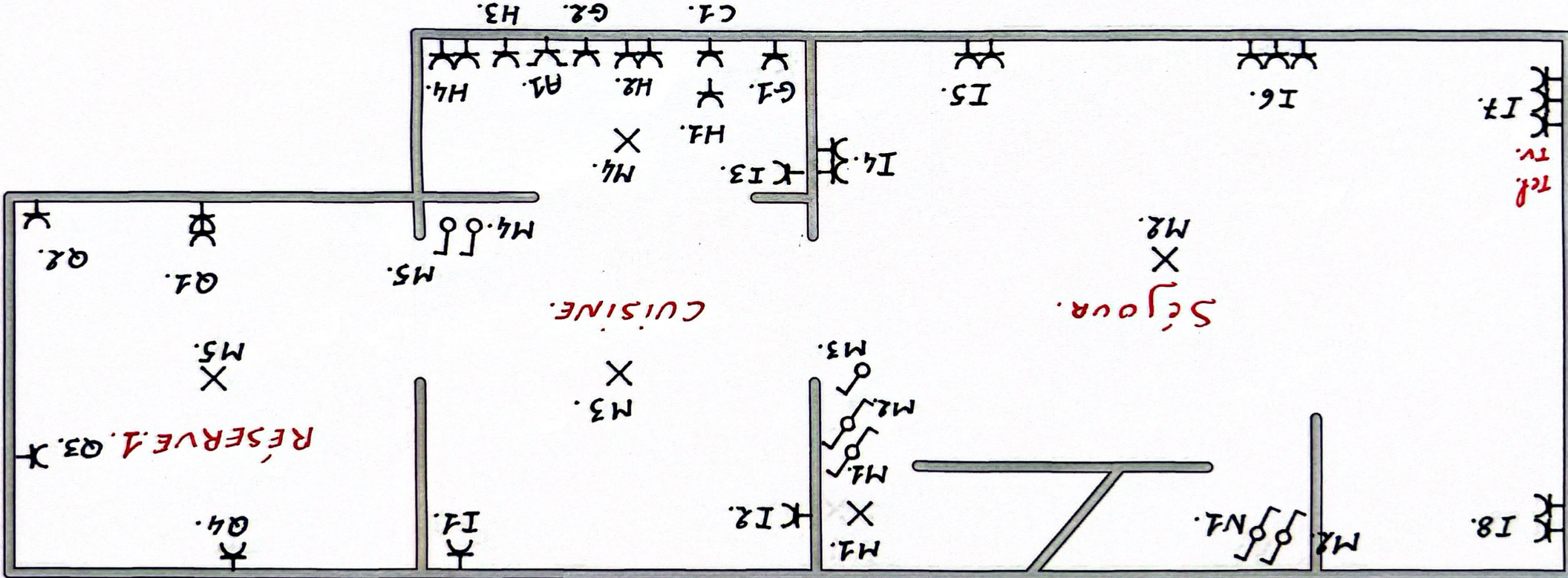
Adresse de l'installation électrique
 Dozot Egide
 Avenue de la Dame 42
 5100 JAMBES
 Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

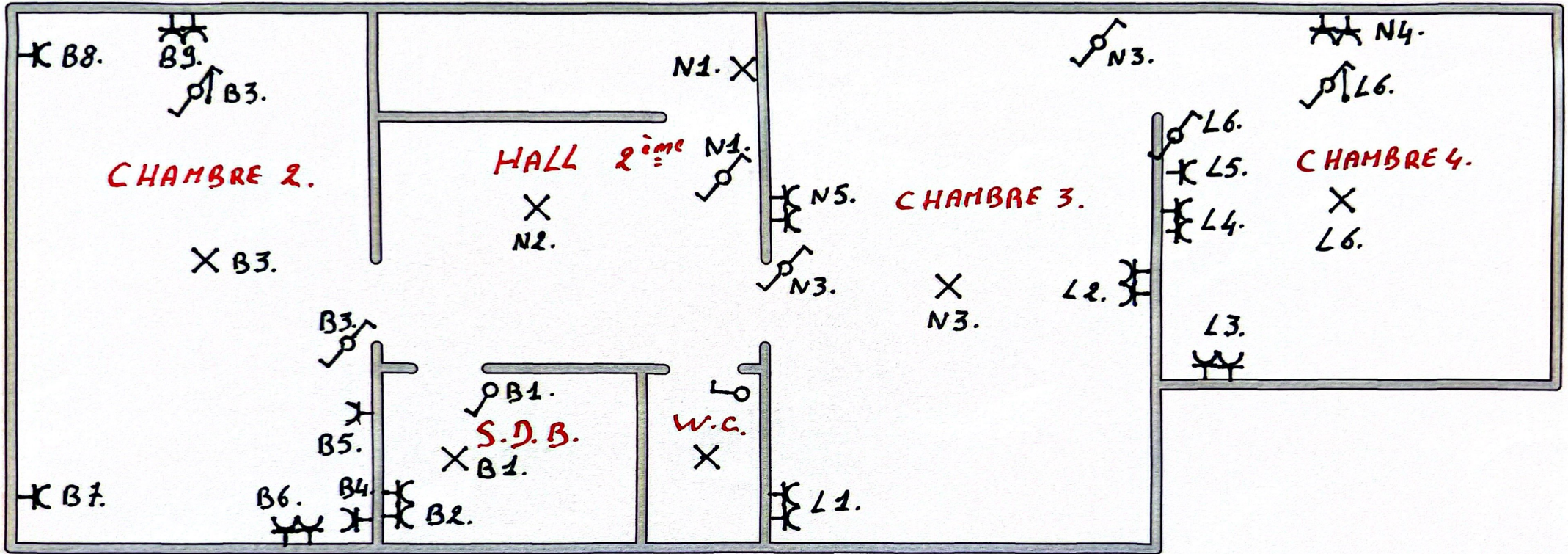
Installateur
 sprl CABELEEC
 De la Pavée 5
 5101 ERPENT
 Tél.: - GSM: 0476/4660784
 Fax: -
 e-mail: cabellecsprl@skynet.be

Installateur
sprit CABELLEC
De la Pavée 5
5101 ERPENT
Tél.: - GSM: 0476/4660784
Fax: -
e-mail: cablecspr@skynet.be

Adresse de l'installation électrique
Dozot Egide
Avenue de la Dame 42
5100 JAMBES
Tél.: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

Schema dessiné par:





Adresse de l'installation électrique
 Dozot Egide
 Avenue de la Dame 42
 5100 JAMBES
 Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

Installateur
 sprl CABELEEC
 De la Pavée 5
 5101 ERPENT
 Tél.: - GSM: 0476/4660784
 Fax: -
 e-mail: cabelecsprl@skynet.be

p. 1/1
 Schéma de position

Schéma dessiné par: